

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS [e-space](#) pour soumission électronique :
JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022.

| INSTRUMENTS | | | APPEL BOURSES ET MANDATS 2023 | | |
|---------------------|--|--------------|--|------------------------------|-----------------------------|
| | | | DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE | | |
| | | | CANDIDAT | PROMOTEUR | RECTEUR |
| CHERCHEUR POSTDOC | Chargé de recherches | CR | Jeudi 19 janvier à 14h* | Jeudi 26 janvier à 14h | Jeudi 2 février à 14h |
| | Spécialiste postdoctorant | SPD | | | |
| | Spécialiste postdoctorant renouvellement | SPD-REN | | | |
| | Chercheur clinicien | CCL | | | |
| | Chercheur qualifié | CQ | | | |
| | Maître de recherches | MR | | | |
| | Directeur de recherches | DR | | | |
| | Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse | MISU | | | |
| | Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse prolongation | MISU-PROL | | | |
| | | | | | |
| CHERCHEUR DOCTORANT | Aspirant | ASP | Jeudi 16 février à 14h* | Jeudi 23 février à 14h | Jeudi 2 mars à 14h |
| | Aspirant renouvellement | ASP-REN | | | |
| | Bourse spéciale de doctorat ² | BSD | | | |
| | Candidat spécialiste doctorant | CSD | | | |
| | Candidat spécialiste doctorant renouvellement | CSD-REN | | | |
| | Spécialiste doctorant | SD | | | |
| | Spécialiste doctorant renouvellement | SD-REN | | | |
| | Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant | VETE-CCD | | | |
| | Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant renouvellement | VETE-CCD-REN | | | |
| | | | | | |

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. Le proposant ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, il est tenu de s'assurer de la soumettre en avance.

Pour les chercheurs pouvant bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat (ASP-REN, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN, SPD-REN, CCL, MISU-PROL), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [e-space](#).

Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS de juin 2023 ; les bourses et mandats débiteront le 1^{er} octobre 2023.

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

² Instrument BSD : voir chapitre 4, section 4.3 de ce mini-guide.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument (excepté MR, DR et MISU-PROL), des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

| | | | | | | | | | |
|----------------------------|---------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|--------------------------|------------------------------|
| CHERCHEUR POSTDOC | CR | SPD | SPD-REN | CCL | CQ | MISU | | | |
| CHERCHEUR DOCTORANT | ASP | ASP-REN | BSD | CSD | CSD-REN | SD | SD-REN | VETE-CCD | VETE-CCD-REN |

2.2 Dates limites de réception

| | DATES LIMITES 2023 | TYPE DE DOCUMENT | INSTRUMENTS |
|---|--|---|---|
| CHERCHEUR POSTDOC | Jeudi 26 janvier ³ à 14h | Lettre d'avis du promoteur | CR, SPD, CQ |
| | Jeudi 2 février | Annexes (voir point 2.1) ⁴ | CR, SPD, SPD-REN, CCL, CQ, MISU |
| | | Lettre d'appui du recteur de l'université d'accueil | MISU |
| | Vendredi 17 mars ³ | Lettres d'avis des personnes de référence | CQ, MR, DR, MISU |
| | Lundi 1 ^{er} mai ³ | Uniquement pour le candidat non docteur à thèse au 2 février 2023 (date limite de validation recteurs) : attestation ou copie du diplôme de doctorat et procès-verbal de soutenance de thèse ⁴ | CR, SPD |
| | | « Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation candidat ⁴ | CR, SPD, CQ, MISU |
| Publications acceptées après la date limite de validation candidat ⁴ | | Tous | |
| CHERCHEUR DOCTORANT | Jeudi 23 février ³ à 14h | Lettre d'avis du promoteur | ASP, CSD, SD, VETE-CCD |
| | Jeudi 2 mars | Annexes (voir point 2.1) ⁴ | Tous excepté ASP-REN |
| | Vendredi 31 mars ³ | Lettres d'avis des personnalités scientifiques | ASP, CSD, SD, VETE-CCD |
| | Lundi 1 ^{er} mai ³ | Classement ⁴ complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent | ASP, CSD, SD, VETE-CCD |
| | | Publications acceptées après la date limite de validation candidat ⁴ | ASP, CSD, SD, VETE-CCD, CSD-REN2 |
| | Mercredi 31 mai | Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse) | ASP-REN, BSD, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN Excepté CSD-REN2 |

³ Les compléments aux dossiers de candidature sont destinés aux membres des Commissions scientifiques.

⁴ À charger ou à indiquer, le cas échéant, par le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour le candidat.

3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2022

3.1 Personnel engagé sur projets financés par le F.R.S.-FNRS (Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse - MISU)

Suppression des limites d'ancienneté scientifique pour le personnel engagé dans le cadre de projets financés par le F.R.S.-FNRS, à savoir 3 ans pour le personnel doctorant et 5 ou 6 ans pour le personnel postdoctorant.

3.2 Éligibilité des chercheurs-promoteurs MISU

Le chercheur-promoteur d'un MISU qui exerce effectivement ledit mandat au plus tard à la date de début du mandat à savoir le 1^{er} octobre de l'année de l'appel Bourses et Mandats considéré, peut être promoteur d'un candidat à un mandat du F.R.S.-FNRS.

3.3 Lettres d'avis (promoteur et personnes de référence) des candidats chercheurs qualifiés (CQ)

Le F.R.S.-FNRS transmettra aux universités les lettres d'avis des candidats CQ recommandés par les Commissions scientifiques pour une nomination et ce, dans le cadre de la procédure de sélection interne prévue dans les universités.

En validant son formulaire de candidature, le candidat CQ accepte ce transfert vers l'université qu'il a choisie.

3.4 Évolution et adaptation des Commissions scientifiques (CS) du F.R.S.-FNRS

Chaque CS conserve son périmètre scientifique mais sera dédoublée en une CS internationale en charge de l'évaluation des demandes pour l'appel « Bourses & Mandats » (sauf le niveau doctoral) et l'appel « Crédits & Projets » et une CS doctorat en charge des candidatures de niveau doctoral.

3.5 Personnalités scientifiques pour candidats doctorants

Comme candidat à l'appel « doctorat 2023 », il vous est demandé de fournir au F.R.S.-FNRS, les références de deux personnalités scientifiques attachées à des institutions situées en dehors de la Communauté française de Belgique (CFB) et proches de votre domaine de recherche afin qu'elles puissent remettre un avis extérieur concernant votre projet.

Il leur sera demandé, à chacune d'elles, d'émettre leur appréciation en **1 page A4 maximum et au format PDF** sur les éléments suivants de votre projet de recherche :

1. La qualité du projet : points forts et limites
2. L'originalité du projet : points forts et limites
3. La faisabilité du projet : points forts et limites
4. Commentaire général

Cet avis ne correspond pas à une lettre de recommandation classique qui ne soulignerait que les avancées permises par le projet. Il sera ultérieurement transmis à la « CS F.R.S.-FNRS doctorat » que vous aurez choisie.

Il vous est demandé :

1. De prendre préalablement contact avec ces personnes envisagées afin de vous assurer qu'elles acceptent cette mission.
2. De veiller à ce que les personnalités scientifiques ne soient pas en conflits d'intérêts avec votre candidature. En effet, celles-ci doivent être en mesure d'évaluer votre projet de recherche avec impartialité. À titre d'exemple, le F.R.S.-FNRS considère habituellement qu'il y a conflits d'intérêts lorsque :
 - il y a une collaboration active avec le proposant ou son promoteur/co-promoteur (par exemple, avoir été dans les 3 dernières années co-auteur d'une publication avec le proposant, avoir participé à la rédaction de la proposition, ou être impliqué dans la publication ou l'application des résultats éventuels de la proposition) ;
 - il existe (ou a existé au cours des 3 dernières années) une position hiérarchique ou subordonnée directe vis-à-vis du proposant ou de son promoteur/co-promoteur ;
 - il existe une compétition avec le proposant ou son promoteur/co-promoteur ;
 - le proposant ou son promoteur/co-promoteur est une personne proche de la personne renseignée (lien amical, lien familial...).

Les personnes qui seront sollicitées par le F.R.S.-FNRS sur base des références que vous aurez fournies seront également informées quant aux critères d'appréciation de votre projet de recherche et à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

4. REMARQUES PARTICULIÈRES

4.1 Mandats de chercheur doctorant

Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation prévue pour le candidat, fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.

4.2 Renouvellement des mandats de chercheur doctorant

Les demandes de renouvellement des mandats aspirant (ASP-REN), candidat spécialiste doctorant (CSD-REN), spécialiste doctorant (SD-REN) et vétérinaire clinicien-chercheur doctorant (VETE-CCD-REN) sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

Concernant le deuxième renouvellement du mandat de candidat spécialiste doctorant (CSD-REN2), la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

4.3 Bourse spéciale de doctorat (BSD)

Pour introduire une BSD, instrument destiné à des enseignants de l'enseignement secondaire, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à bourses-mandats@frs-fnrs.be en précisant en objet « Appel BSD 2023 » et en joignant :

- un curriculum vitae (incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel, informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur),
- une copie de la lettre de nomination dans l'enseignement secondaire.

Les demandes BSD sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

4.4 Mandats mi-temps de cliniciens (CSD, SD, SPD, CCL) et de vétérinaire (VETE-CCD)

L'intervention du F.R.S.-FNRS est limitée à un plafond annuel. Les plafonds fixés en 2024 sont :

| | |
|---|------------|
| ➤ Médecin du cadre temporaire/Vétérinaire | 55.100,- € |
| ➤ Médecin du cadre définitif | 72.800,- € |

4.5 Renouvellement des mandats mi-temps de spécialiste postdoctorant (SPD-REN)

Le **premier renouvellement** doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande du candidat validée par le promoteur et l'institution d'accueil sur l'application [e-space](#). **À partir du deuxième renouvellement**, la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

4.6 Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse (MISU, MISU-PROL)

Pour tout personnel, le promoteur prend contact avec le service compétent de son institution universitaire d'accueil pour déterminer son statut et établir une estimation du coût en fonction de son ancienneté scientifique. Ces montants ne pourront être modifiés après le dépôt de la demande.

Les catégories Scientifique non-doctorant et Technicien sont soumises à un plafond annuel, calculé au prorata des prestations. Les plafonds fixés en 2024 sont les suivants :

| | |
|------------------------------|--|
| ➤ Scientifique non-doctorant | 39.700,- € (mi-temps) ; 78.400,- € (temps plein) |
| ➤ Technicien | 34.000,- € (mi-temps) ; 66.500,- € (temps plein) |

4.7 Éthique

Depuis 2018, en vue d'alléger le travail des comités d'éthique et d'assouplir les démarches administratives pour les candidats, les chercheurs concernés par les questions éthiques devront remettre au F.R.S.-FNRS leur questionnaire accompagné de l'avis du comité d'éthique uniquement en cas d'octroi. L'octroi effectif sera dès lors conditionné par un avis favorable de celui-ci.

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations. Le [guide du proposant](#) donne des informations détaillées sur le contenu d'une proposition.

Il est recommandé aux candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la Santé), ainsi que par la Commission scientifique SHS-2 d'introduire leur candidature en anglais. Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra demander une traduction en anglais au candidat pour les besoins de l'[évaluation ex-ante](#).

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** (partie scientifique correspondant à l'instrument sollicité, nombre de pages défini pour les documents à annexer au formulaire...) et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour le candidat.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

| RUBRIQUES | CONTENU |
|-------------------------|---|
| LE CHERCHEUR | Données permettant de vérifier l' éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution) |
| | Parcours académique |
| | Prix et distinctions honorifiques (max. 5) <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Tel que précisé à la section 2.2, les candidats CR, SPD, CQ et MISU peuvent signaler jusqu'au 1^{er} mai un « Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation prévue pour le candidat.</i> |
| | Liste des publications (publiées ou acceptées) du candidat, structurée selon le fichier modèle . <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Les candidats, titulaires du grade académique de docteur et travaillant <u>depuis au moins 2 ans</u> dans des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) qui ont mis sur pied un système de <u>dépôt institutionnel (DI)</u>, doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format PDF directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat.</i> ➤ <i>Tel que précisé à la section 2.2, les candidats peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai les publications acceptées après la date limite de validation prévue pour le candidat.</i> |
| | Données bibliométriques (excepté pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, BSD, CSD, SD, VETE-CCD) : nombre total de publications, nombre total de citations, Index-H, nombre moyen de citations et indication de la source choisie pour ces indicateurs bibliométriques. |
| | Expérience professionnelle : parcours professionnel, séjours professionnels à l'étranger de plus de 30 jours, postes académiques, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus. <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Aux candidats à un mandat postdoctoral CR qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées.</i> |
| | Liste des mémoires et thèses dirigés (uniquement pour les candidats à une promotion MR ou DR). |
| SON PROJET DE RECHERCHE | Titre en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus). <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS.</i> |
| | Choix de la Commission scientifique et sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie), complétés par des mots-clés libres éventuels. <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Si un candidat sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique.</i> ➤ <i>Le candidat qui choisit la Commission scientifique FORESIGHT, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait au développement durable par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité, devra justifier le caractère « développement durable » de son projet de recherche, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (max. 2000 caractères, espaces inclus).</i> |
| | |

| RUBRIQUES | CONTENU |
|---------------------------------|---|
| | <p>À compléter obligatoirement via le fichier modèle disponible en anglais ou en français :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Résumé (2 pages max.) des réalisations précédentes en recherche (non obligatoire pour les candidats à un mandat doctoral : ASP, CSD, SD et VETE-CCD). ➤ Pour tous les candidats (excepté MR et DR), description du projet construit en 4 parties (4 pages max.) assorti d'une bibliographie de référence (1 page max. qui s'additionne donc aux 4 pages dédiées au projet) : <ul style="list-style-type: none"> I. Objectifs de la recherche II. État de l'art III. Projet de recherche IV. Plan de travail <p>Des graphiques et tableaux peuvent être ajoutés (2 pages max.) en sus des 4 pages.</p> ➤ Pour les candidats à une promotion MR ou DR, description de l'orientation générale prévue pour leurs recherches dans les 5 à 10 prochaines années (2 pages max.). |
| SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL | <p>Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les éléments peuvent être variables selon la nature du projet, la discipline scientifique et le type de mandat. |
| SES PERSONNALITÉS SCIENTIFIQUES | <p>Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 2 personnalités scientifiques (uniquement pour les candidats ASP, SD, CSD, VETE-CCD).</p> <p>→ voir section 3.5</p> |
| SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE | <p>Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 3 personnes de référence (uniquement pour les candidats CQ, MR, DR, MISU).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le candidat doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis sur sa candidature. |

En validant et en soumettant un formulaire de candidature, le candidat renonce à avoir accès au contenu des lettres d'avis reçues dans le cadre de sa candidature (promoteur, personnes de référence ou personnalités scientifiques).

Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée au candidat.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les conditions relatives aux candidatures, les objectifs des différentes rubriques et les critères appliqués sont détaillés dans le [guide du proposant](#).

Le candidat peut consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

| MANDATS | CRITERES | POIDS |
|---------------------|---|-------|
| ASPIRANT (DOCTORAT) | Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> • CV académique • avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...) | 60% |
| | Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> • faisabilité • méthodologie • originalité • impact potentiel | 25% |
| | Environnement de recherche | 15% |

| MANDATS | CRITERES | POIDS |
|--------------------------------------|--|-------|
| CHARGÉ DE RECHERCHES (POST-DOCTORAT) | Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> • nombre et qualité des publications (revues, citations...) • avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...) • obtention de prix | 40% |
| | Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> • faisabilité • méthodologie • originalité • impact potentiel | 40% |
| | Environnement de recherche | 20% |
| CHERCHEUR QUALIFIÉ | Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> • nombre et qualité des publications (revues, citations...) • avis des personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...) • obtention de financements de projets et bourses • obtention de prix | 40% |
| | Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> • faisabilité • méthodologie • originalité • impact potentiel | 25% |
| | Environnement de recherche | 10% |
| | Potentiel / reconnaissance internationale : <ul style="list-style-type: none"> • séjours de longue durée à l'étranger⁵ • invitations à des exposés internationaux • collaborations actives, participations à des réseaux | 25% |

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privée)

⁵ L'existence d'un séjour de longue durée à l'étranger constituera un élément particulièrement valorisant du dossier.